

## L'intéressement " sans intérêt !

C'est une des annonces faites par Bernard Cazeneuve aux organisations syndicales de la DGFIP le 18 avril dernier, la prime d'intéressement, dont le montant n'est pas encore connu (mais qui devrait selon toutes vraisemblances être proches des 150 euros bruts) sera versée aux agents avec la paie de juin. S'il est toujours bon de percevoir un peu plus, la CGT Finances Publiques ne saurait se satisfaire de celle-ci.

Nous n'oublions pas que cette "prime" est déterminée par le contrat de performance, fondé sur des indicateurs. L'objet est donc de dédommager les agents pour les efforts supplémentaires qu'ils ont consentis du fait des suppressions d'emploi. Il s'agit bien là pour l'administration de trouver une justification supplémentaire dans sa politique d'abandon des missions.

Entre la démarche stratégique et l'individualisation des rémunérations et carrières, c'est un élément de plus destiné à pousser les agents à scier la branche. Rappelons que comme le point d'indice, le montant de cette "prime" est gelé depuis 2008. Cette année le décalage d'un mois pour la mise en paiement n'est pas neutre, puisqu'il s'agit là d'un report de créance pour l'administration. Les agents eux n'auront droit à aucun intérêt supplémentaire pour ce retard. Plus que jamais, la CGT Finances Publiques juge nécessaire de réelles revalorisations salariales et une prise en compte des qualifications des agents.